

INFOS MIGRATIONS

LES TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS EN 2018

La France métropolitaine a délivré 258 929 premiers titres de séjour en 2018 à des étrangers ressortissants de pays tiers. Ces primo-arrivants sont jeunes, plus de la moitié d'entre eux a moins de 30 ans. Près de six sur dix sont originaires d'Afrique, en particulier du Maghreb. Les principaux motifs administratifs de délivrance des nouveaux titres de séjour sont la migration familiale et celle des étudiants qui constituent ensemble les deux tiers des flux en 2018.

Jean-Claude Bianchini, DSED

En 2018, 258 929 premiers titres de séjour (**Définitions**) ont été délivrés en France métropolitaine à des ressortissants des pays tiers à l'Union européenne (UE28), à l'Islande, à la Norvège, au Lichtenstein et à la Suisse [1] (**Source**).

Une majorité de jeunes et d'Africains

Les hommes sont légèrement majoritaires parmi les primo-arrivants ; ils sont destinataires de 51 % des premiers titres de séjour accordés.

Les primo-arrivants sont jeunes : quel que soit le sexe, près de six sur dix ont entre 18 et 29 ans. Ceci est no-

tamment lié à la part importante des étudiants qui représentent presque un primo-arrivant sur trois. Cependant, même en excluant les étudiants, les jeunes de moins de 30 ans constituent le flux le plus nombreux de primo-arrivants (43 %). Seulement 15 % des premiers titres sont attribués à des plus de 40 ans (**figure 1**).

Au total, sur dix bénéficiaires de titres en primo-délivrance, près de six sont originaires d'Afrique, trois d'Asie et un d'Amérique. Maroc, Algérie et Tunisie sont les principales origines, leurs ressortissants représentent presque le tiers des primo-arrivants, pour les

hommes comme pour les femmes. La Chine vient ensuite, avec 5 % du flux total, suivie par l'Inde (3 %). Pour l'Afrique hors Maghreb, le Sénégal et la Côte d'Ivoire représentent également des flux importants (3 % du total chacun), suivis par le Cameroun et le Mali (2 % chacun).

Les origines diffèrent peu selon le sexe. Cependant les femmes sont nettement minoritaires pour les nationalités d'Afrique (notamment Sahélienne 36 %) et majoritaires en ce qui concerne l'Amérique (59 %) et la Chine (63 %).

Principalement des motifs familiaux et d'études

Un primo-arrivant sur trois (35 %) est admis au titre de la migration familiale, le plus souvent pour rejoindre un Français membre de sa famille (**figure 2**). Les études constituent le deuxième motif d'admission au séjour (32 %). Puis viennent à parts égales les motifs humanitaires (13 %) et économiques (13 %).

Les motifs de la migration diffèrent nettement selon le sexe. Les femmes viennent plus fréquemment dans le cadre de la migration familiale que les hommes (43 % contre 28 %). En re-

1 Âge et nationalité des primo-arrivants admis au séjour en 2018

	Hommes	Femmes	Ensemble
Classe d'âge			
18 à 29 ans	59	59	58
30 à 39 ans	27	25	26
40 à 49 ans	9	9	9
50 ans et plus	6	7	6
Ensemble	100	100	100
Nationalité			
Afrique	60	53	57
dont Maghreb	31	31	31
Asie	27	27	27
Amérique	9	13	11
Europe (hors UE28 et Suisse) et Océanie	4	7	5
Ensemble	100	100	100

Champ : France métropolitaine.

Lecture : L'Afrique est le continent d'origine de 60 % des hommes bénéficiaires de nouveaux titres de séjour attribués en 2018 (53 % des femmes).

Source : ADGREF 2018, données définitives.

vanche, elles sont moins souvent admises pour des raisons économiques ou humanitaires.

Une migration familiale majoritairement féminine

En 2018, 91 017 nouveaux titres ont été émis pour motif familial. Six de ces titres sur dix sont délivrés à des femmes (**figure 3**). Les personnes originaires d'Afrique, principalement du Maghreb, sont les premières bénéficiaires de ces titres familiaux (respectivement 71 % et 46 %). Les Asiatiques sont en revanche moins représentés (16 %).

Différents titres sont attribués aux primo-arrivants admis au séjour en France pour un motif familial : « famille de Français », « membre de famille » ou « liens personnels et familiaux » (**Définitions**). Plus de la moitié des primo-arrivants admis au séjour au motif familial en 2018 disposent d'un titre « famille de Français », trois sur dix sont des membres de la famille d'un immigré et près de deux sur dix sont admis au séjour en France au motif « liens personnels et familiaux ». La catégorie « membre de famille » inclut les bénéficiaires du regroupement familial qui représentent 13 % des primo-arrivants au motif familial. Quel que soit le type de titre familial, les structures par âge sont relativement proches, les détenteurs d'un titre de séjour pour « liens personnels et familiaux » étant cependant légèrement plus âgés. Les femmes sont fortement majoritaires parmi les « membres de famille » (73 %) et les « familles de Français » (57 %) alors qu'elles sont légèrement minoritaires pour le motif « liens personnels et familiaux ». Si, pour les deux premières sous-populations, les Maghrébins constituent la moitié des flux, ce n'est pas le cas des bénéficiaires de titres pour « liens personnels et familiaux » pour lesquels ils ne représentent qu'une personne sur quatre.

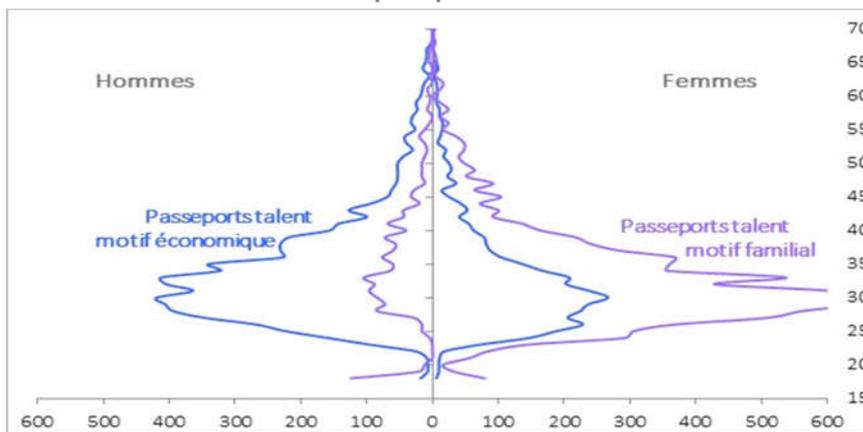
Encadré

Près de 11 000 passeports talent délivrés en 2018

En 2018, 10 888 nouvelles cartes de séjour pluriannuelles portant mention « passeports talent » ont été délivrées [1]. Les passeports talent regroupent, depuis le 1^{er} novembre 2016, les différents dispositifs mettant en œuvre la politique d'attractivité du territoire pour les talents internationaux. Il s'agit de titres de séjour délivrés « aux étrangers qualifiés ou renommés dans différentes situations : salarié d'une entreprise innovante, salarié diplômé en France et bénéficiant d'une rémunération supérieure à un certain seuil, chercheur, porteur d'un projet innovant, ou bénéficiaire d'une renommée internationale [...]». Ces titres sont pluriannuels et permettent aux membres de la famille du bénéficiaire de disposer également d'un titre pluriannuel les autorisant à travailler en France. » [2]. Les premiers sont qualifiés de « passeports talent » au motif économique, les seconds au motif familial.

La majorité des primo-arrivants admis au séjour en France en 2018 au titre du passeport talent sont des hommes (54 %). Ils sont plus âgés que l'ensemble des primo-arrivants : un tiers a entre 18 et 29 ans et un sur deux a entre 30 et 39 ans. Les femmes sont un peu plus jeunes que les hommes, 38 % d'entre elles ont moins de 30 ans. En comparaison de l'ensemble des primo-arrivants, les Asiatiques sont surreprésentés parmi les passeports talent et les Africains sont sous-représentés : près de la moitié sont originaires d'Asie dont 9 % de Chine et un quart sont originaires d'Afrique, principalement du Maghreb (20 %). Les hommes et les femmes ont des origines proches.

Pyramide des âges des primo-arrivants admis au séjour en 2018 dans le cadre des passeports talent



Champ : France métropolitaine.

Lecture : En 2018, pour 10 000 premiers titres de séjour attribués pour un motif économique, 267 l'ont été à des femmes de 30 ans pour 420 à des hommes.

Source : ADGREF 2018.

Plus des trois quarts des passeports talent sont délivrés pour un motif économique, les autres concernent les membres de leurs familles. De manière plus détaillée, 43 % ont un titre au motif « scientifique » et 30 % au motif « salarié », les actifs non-salariés (3 %) et les artistes (2 %) étant beaucoup moins nombreux.

Les passeports talent économiques sont plus souvent délivrés à des hommes (63 %) tandis que les passeports talent au motif familial sont principalement délivrés à des femmes (86 %) (**figure ci-dessus**). On note cependant que deux tiers des femmes détenant un passeport talent économique ont un titre « scientifique », contre la moitié seulement pour les hommes. Les origines diffèrent aussi selon le motif du passeport talent. Ainsi, les personnes détentrices du passeport talent au motif familial sont plus souvent originaires d'Afrique, surtout du Maghreb, et moins souvent d'Amérique et d'Asie.

Des étudiants plus souvent originaires de Chine

Parmi les 83 700 nouveaux titres de séjour bénéficiant aux étudiants étrangers en 2018, les femmes sont légèrement majoritaires (51 %). Bien que la moitié de ces titres de séjour soit ac-

cordée à des personnes originaires d'Afrique, cette proportion est plus faible que pour l'ensemble des primo-arrivants, en raison de flux relativement moins importants en provenance du Maghreb (27 %). En revanche, les étudiants viennent plus souvent d'Asie,

LES TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS EN 2018

2 Motifs d'admission au séjour des primo-arrivants en 2018 (en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Motif familial dont :	28	43	35
Famille de Français	16	22	19
Membre de famille	6	15	10
Liens personnels et familiaux	6	6	6
Etudiants	31	34	32
Motif économique dont :	18	7	13
Scientifique	2	2	2
Salarié	14	5	10
Saisonnier ou temporaire	2	0	1
Motif humanitaire dont :	17	10	13
Réfugié et apatride	9	5	7
Protection subsidiaire	6	3	4
Etranger malade	2	2	2
Divers	6	6	6
Ensemble	100	100	100

Champ : France métropolitaine.

Lecture : 28 % des nouveaux titres de séjour attribués à des hommes en 2018 ont un motif familial.

Source : ADGREF 2018, données définitives.

et plus particulièrement de Chine (12 %), d'Inde (4 %) et de République de Corée (3 %). On note aussi une sous-représentation des femmes parmi les étudiants originaires d'Afrique sahélienne tandis que les Chinoises sont deux fois plus nombreuses que leurs homologues masculins à venir étudier en France. De précédents travaux [3] ont montré que la plupart des personnes venant en France en tant qu'étudiants sont mobiles et ne s'installent pas durablement : plus de la moitié repartent les deux premières années après leur

arrivée en France ; cette proportion augmentant dans le temps.

Une migration économique essentiellement masculine

Au cours de l'année 2018, les autorités françaises ont, pour le motif économique, délivré 33 675 titres de séjour. La migration économique est essentiellement masculine (72 %) avec un âge moyen plus élevé que celui de l'ensemble des primo-arrivants. Cependant, la part des femmes est plus importante parmi les scientifiques (42 %).

Les trois quarts des nouveaux titres économiques sont attribués à des salariés, un sur sept à des scientifiques et un sur dix dans le cadre de la migration saisonnière ou temporaire (**Définitions**). Une personne sur quatre nouvellement admises en France au motif économique a une carte de séjour pluriannuelle de type « passeports talent » (**encadré**).

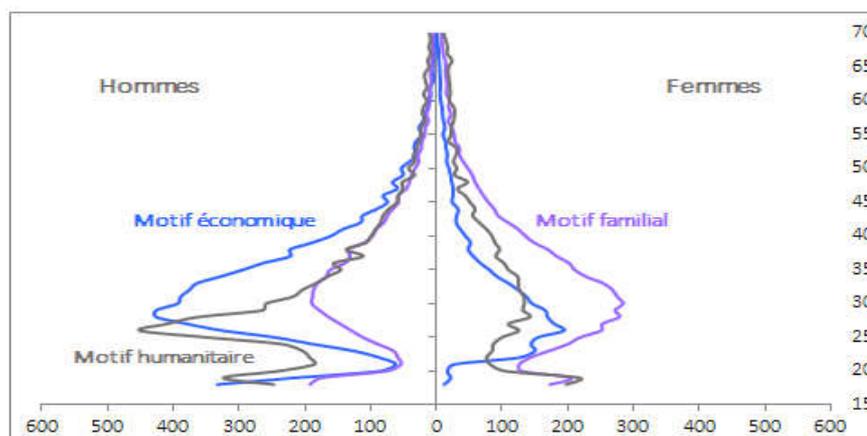
Les Tunisiens et Marocains sont les plus nombreux et représentent trois primo-arrivants économiques sur dix en 2018. L'Inde et les États-Unis viennent ensuite (7 % chacun) suivis par la Chine (4 %). En dehors du Maghreb et des pays du Sahel, les nationalités africaines sont moins représentées dans la migration économique que dans les autres flux d'immigration.

Des Asiatiques surreprésentés dans la migration humanitaire

Le nombre d'admis au séjour pour motif humanitaire était, en 2018, de 34 979 personnes. Ces ressortissants se répartissent en plusieurs catégories (**Définitions**) : plus d'un sur deux est réfugié (ou apatride), moins de trois sur dix sont en France dans le cadre de la protection subsidiaire et un sur sept est étranger malade. Les victimes de la traite des êtres humains ou de violences conjugales constituent moins de 1 % des flux humanitaires en 2018.

Dans les flux humanitaires, l'Asie et l'Afrique sont également représentées (44 % pour chacun de ces continents). Les Afghans et les Syriens constituent les flux les plus importants (respectivement 15 % et 10 % des premiers titres humanitaires). Ces deux nationalités reçoivent plus de 60 % des titres « protection subsidiaire » en 2018. Ils sont suivis, pour les Asiatiques, par les Irakiens et les Chinois (3 % chacun), avec surtout des titres de réfugiés. Venant d'Afrique, les plus nombreux sont les Soudanais (10 %) suivis par les res-

3 Pyramide des âges par motif d'admission au séjour des primo-arrivants en 2018



Champ : France métropolitaine.

Lecture : En 2018, pour 10 000 premiers titres de séjour attribués pour un motif familial, 284 l'ont été à des femmes de 30 ans pour 189 à des hommes.

Source : ADGREF 2018.

sortissants de la République démocratique du Congo (5 %), de la Guinée (4 %) et de l'Erythrée (3 %). Les titres de réfugiés sont très largement majoritaires pour ces nationalités. Les titres d'étrangers malades sont, pour les trois quarts, attribués à des ressortissants africains, la plupart ressortissants d'Afrique francophone, Maghreb compris.

Les hommes sont dans tous les cas largement majoritaires, avec 63 % des titres délivrés en 2018. Plus de la moitié d'entre eux (55 %) ont moins de 30 ans. Parmi les femmes qui obtiennent un titre humanitaire en 2018, l'âge moyen est nettement plus élevé : 30 % d'entre elles ont plus de 40 ans et 15 % plus de 50 ans (respectivement 19 % et 8 % chez les hommes).

L'admission des visiteurs et étrangers entrés mineurs

Les autres motifs d'admission au séjour délivrés en 2018 (6 %) sont essentiellement constitués de visiteurs (**Définitions**) (majoritairement des femmes) et d'étrangers entrés mineurs (majoritairement des hommes).

Définitions

Premier titre : titre délivré pour la première fois à un ressortissant étranger de 18 ans ou plus et dont la date de début de validité est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année donnée.

Motifs de délivrance des titres

Famille de Français : conjoints de Français, parents d'enfants français, enfants étrangers d'un ressortissant français ou à charge de Français et ascendants à charge d'un Français ou de son conjoint.

Membre de famille : se décompose en cinq catégories :

- le regroupement familial qui permet au ressortissant étranger régulièrement installé en France d'être rejoint, sous réserve de remplir certaines conditions (de logement et de ressources notamment) par son conjoint et ses enfants mineurs ;
- les membres de famille d'un ressortissant de l'Union européenne ;
- les membres de famille du titulaire de titres de séjour « passeport talent » (depuis novembre 2017) ;
- les conjoints d'étrangers en situation régulière (admission exceptionnelle au séjour) ;
- les parents d'enfants scolarisés (admission exceptionnelle au séjour).

Liens personnels et familiaux : concerne les étrangers n'entrant dans aucune autre catégorie de l'immigration familiale mais dont les liens privés et familiaux en France justifient la délivrance d'un titre de séjour.

Salarié : personne admise au séjour dans le cadre d'un contrat de travail qui le relie à une entité juridique (par exemple une entreprise).

Scientifique : ce motif concerne essentiellement des chercheurs.

Réfugié : personne qui s'est vu octroyer une protection par l'OFPR sur le fondement de l'article 1, A, §2 de la Convention de Genève (asile conventionnel) ou du quatrième alinéa du Préambule de la Constitution de 1946 (asile constitutionnel).

Protection subsidiaire : est accordée à la personne qui ne remplit pas les conditions d'octroi du statut de réfugié mais qui établit qu'elle est exposée dans son pays à l'une des menaces graves énumérées à l'article L.712-1 du CESEDA (peine de mort, torture, peines ou traitements inhumains ou dégradants ; s'agissant d'un civil, menace grave, directe et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé interne ou international).

Visiteur : étranger venant en France qui justifie vivre de ses seules ressources et qui prend l'engagement de n'exercer aucune activité professionnelle.

Source utilisée

L'Application informatique de Gestion des Dossiers des Ressortissants Étrangers en France (AGDREF), est l'outil de production des titres de séjour et de gestion des événements intervenant durant le séjour d'un étranger en France. Cette étude porte sur les étrangers majeurs primo-arrivants de l'année 2018. Il s'agit des personnes provenant d'un pays tiers à l'Union européenne (UE28), à l'Islande, à la Norvège, au Liechtenstein et à la Suisse, disposant d'un premier titre de séjour attribué en 2018. Les mineurs peuvent séjourner en France sans titre de séjour, ils sont donc exclus de l'étude.

Pour en savoir plus

[1] **Département des Statistiques, des Études et de la Documentation**, « Les titres de séjour », *L'essentiel de l'immigration*, n°42, 2020.

[2] **Direction Générale des Étrangers en France**, *Les étrangers en France. Rapport au Parlement sur les données de l'année 2018*, 2019.

[3] **Lauraire P.**, « Le parcours des étudiants arrivés en France entre 2002 et 2016 », *Infos migrations*, n°88, 2017.